



## succession ,partage des comptes bancaire

Par **yvon29**, le **28/12/2012** à **18:39**

Bonjour,

Dans le cadre de succession de mes parents:

le notaire ayant presque finie le projet!nous a demandez l'autorisation du transferts des comptes bancaire a son étude.

Depuis que le transfert a été fait,la succession est bloqué a cause d'un hériter qui est désaccord au niveaux des bien immobiliers.

Ma question est:a t'ont le droit de réclamer au notaire le partage des liquidités ou en parties (compte bancaire uniquement)dans notre situation actuel?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **youris**, le **29/12/2012** à **15:29**

bjr,

vous pouvez demander le versement d'une partie des liquidités.

le notaire accèdera ou non à votre demande en tenant compte de la position de l'héritier contestataire car la modification du partage des biens immobiliers influera certainement sur le partage des liquidités.

cdt